

Initiatives ministérielles

détenir une participation dans cette dernière, nous devrions acheter les actions en question individuellement, sur le marché. Les gens qui n'ont pas des revenus suffisants en seront incapables. Pourtant, à l'heure actuelle, tous les Canadiens possèdent une part dans la société. Ce ne sera plus le cas une fois la privatisation complétée.

Il est vrai que nous avons investi beaucoup d'argent dans cette entreprise, mais au fil des ans, nous avons formé une société ayant des actifs importants. Ainsi, elle nous appartient en fait.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'aurais voulu poser une question au ministre mais le temps a manqué. J'en adresse une à mon collègue de Scarborough-Ouest.

Nous savons que la société d'État a de nombreuses ramifications dans le monde. Elle en a dans des pays où les droits de la personne sont lésés. Le Canada, un pays pacifiste, s'en inquiète. Cela m'inquiète personnellement, comme la plupart des députés. En mai, je crois, on a posé une question au ministre au sujet de Petro-Canada International, la branche de développement de Petro-Canada.

Petro-Canada International s'est retiré du Myanmar à cause des graves violations aux droits de la personne qui y étaient commises. Petro-Canada même continue d'y remplir un contrat de forage pétrolier de 22 millions de dollars. Il semble y avoir contradiction. Quand la question a été posée au ministre vers le mois de mai de cette année, il a répondu qu'il n'avait pas l'intention de demander à Petro-Canada de sortir de ce pays. Pas plus tard qu'en septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a vivement déploré les violations commises aux droits de la personne dans ce pays.

Je sais que ma question ne se rapporte pas à la vente de Petro-Canada, mais le sujet me préoccupe vivement en ma qualité de critique du parti de l'opposition en matière des droits de la personne. Le gouvernement a-t-il demandé à Petro-Canada de suspendre tout développement dans les pays où il est prouvé que les droits de la personne sont lésés? Le député ne pense-t-il pas comme moi qu'il devrait le faire s'il ne l'a pas déjà fait?

M. Wappel: Eh bien, monsieur le Président, je regrette beaucoup que ma collègue, la députée de Nepean, n'ait pas pu poser cette question au ministre après l'allocution de celui-ci, mais peut-être aura-t-il l'occasion d'y répondre à un moment donné.

Oui, je conviens que nous devrions examiner de très près les atteintes aux droits de la personne et encourager les sociétés qui ont leur administration centrale au Canada à cesser de faire affaire avec les pays où les droits de la personne sont scandaleusement ou même le moins violés. Toutefois, cet exemple illustre parfaitement le point que je veux faire valoir car, si le gouvernement fédéral veut vraiment promouvoir les droits de la personne, quelle meilleure façon a-t-il de le faire que par l'entremise d'une société appartenant au peuple canadien qui peut manifester l'intérêt national, y compris le respect des droits de la personne? Quel droit de regard allons-nous pouvoir avoir sur la société Petro-Canada si, une fois privatisée, elle décide d'exploiter une telle raffinerie à Myanmar?

Si le ministre détenait une action de cette société, comme il l'a signalé, il pourrait peut-être participer à une réunion du conseil d'administration et expliquer aux administrateurs que cela ne serait pas dans l'intérêt national du Canada.

Je remercie ma collègue d'avoir attiré mon attention là-dessus. Ce n'est là qu'une raison de plus pour que nous gardions un droit de regard sur cette société et que nous ne la privatisions pas.

M. Johnson: Monsieur le Président, il me semble qu'il aurait certes mieux valu poser cette question au ministre. Je me demande si l'on pourrait avoir le consentement unanime de la Chambre pour que le ministre y réponde. Je suis persuadé que la Chambre voudrait qu'il y réponde.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

• (1640)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je vais essayer de m'en tenir au temps que m'accorde la Chambre pour répondre à cette question.

Il ne fait aucun doute pour la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale, que lorsque des contrats sont conclus à ce stade, ils sont signés directement par Petro-Canada. Ce budget se chiffre aux environs de 52 millions de dollars par année. C'est peut-être un peu moins que cela, mais ce n'est pas loin.

À Myanmar, on avait signé un accord commercial, dont les conditions semblaient exclure toute possibilité de